Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20261015-DEL20260111-DE

République française

COMMUNE DE TRÉBRY

Nombre de conseillers en exercice : 15

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 15 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 15 octobre, à 19 heures 30, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 9 octobre 2026, se sont réunis en l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Daniel COMMAULT, maire.

Étaient présents : Daniel COMMAULT, Christelle CARRO, Daniel MACÉ, Sabrina GUÉRIN, Joseph TEMPLIER, Annick DUSANTER, Christian VISDELOUP, Sylvie DABET, Jérémy BASSET, Rosemarie GIQUEL, Vanessa GUILLAUME, Mélanie COVAIN, Alexis CORNILLET et Théo TRADIVEL.

Absent excusé non représenté : Aymeric RENAUX.

Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, Daniel MACÉ a été désigné secrétaire de séance.

20260111 – Sécurité routière – Modification et renforcement de la signalisation aux lieux-dits Boucouët et La Touche-ès-Follet

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2212-2 et L. 2213-1 ;

Vu le Code de la route, notamment ses articles R. 411-7 et R. 415-6 ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Considérant les problèmes de sécurité routière constatés aux lieux-dits Boucouët et La Touche-ès-Follet ;

Considérant les vitesses excessives pratiquées par certains automobilistes et les risques liés à la configuration des intersections concernées ;

Considérant la nécessité de modifier les règles de priorité et de renforcer la signalisation afin d'améliorer la sécurité des usagers ;

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal :

DÉCIDE :

L'installation d'un radar pédagogique entre La Touche et Boucouët, dans la perspective d'une installation ultérieure de panneaux STOP.

L'installation, après une période transitoire de presence du radar pédagogique, de deux panneaux STOP sur l'axe Boucouet – La Cabane

La mise en place d'une pré signalisation adaptée sur l'axe Boucouët – La Cabane ;

La réalisation du marquage au sol réglementaire associé aux STOP.

D'APPROUVER le projet de modification de la signalisation routière au lieu-dit La Touche-ès-Follet, comprenant :

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20261015-DEL20260111-DE

L'installation d'un nouveau panneau STOP sur l'axe principal dans le sens du Vallain vers La Touche

La mise en place d'une pré signalisation sur l'axe principal ;

La modification et la réalisation du marquage au sol réglementaire correspondant au nouveau régime de priorité.

D'AUTORISER le maire à engager les démarches nécessaires à la réalisation de ces aménagements, notamment l'acquisition et la pose des panneaux, l'installation des dispositifs de pré signalisation et les travaux de marquage au sol.

L'implantation définitive sera réalisée dans le respect de la réglementation relative à la signalisation routière et après vérification des conditions de sécurité.

PREND ACTE que les modifications des régimes de priorité feront l'objet des arrêtés de circulation nécessaires, pris par l'autorité de police compétente, préalablement à leur mise en application.

DIT que les dépenses correspondantes seront prises en charge sur le budget principal de la commune, dans la limite des crédits disponibles.

AUTORISE le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à solliciter, si nécessaire, les accords des gestionnaires de voirie concernés.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ DES SUGGRAGES EXPRIMÉS

M. Alexis CORNILLET a voté contre ; M. Théo TRADIVEL s'est abstenu ; les autres votants se sont prononcés pour.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme.

Le maire
Daniel COMMAULT



29 10 2026

Le secrétaire de séance
Daniel MACÉ

